



Papeete, le 21 octobre 2016.

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION  
ET DES ENSEIGNEMENTS  
CIRCONSCRIPTION N° 1  
Taiarapu - Australes

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs  
Mesdames et Messieurs les enseignants  
des écoles de Taiarapu et des Australes

## Note de service n° 3 – Permis piéton

*A faire émarger par tous les enseignants rattachés à l'école.*

L'éducation au bon usage de la route est poursuivie dans notre circonscription cette année scolaire, avec le concours de la gendarmerie nationale. Il s'agit notamment de l'action « permis piéton ». Pour rappel, **les élèves de CE2 ainsi que ceux de la CLIS d'Ohiteitei sont concernés par ce projet.**

Il convient d'accorder à ce projet toute l'attention nécessaire afin que les résultats obtenus l'an passé puissent être confirmés dans certaines écoles et améliorés dans d'autres.

### A) Principe mise en œuvre.

L'option retenue pour notre circonscription repose sur un partenariat renforcé avec la gendarmerie nationale. L'enseignement est dispensé en classe par les enseignants chargés des classes concernées, en appui sur les outils mis à leur disposition à titre gracieux. Un gendarme intervient ensuite dans la classe à trois moments :

- en cours d'apprentissage pour une première prise de contact avec les élèves et opérer aux régulations nécessaires ;
- en fin d'apprentissage pour évaluer le citoyen piéton, à l'aide du questionnaire diffusé dans la mallette, en présence de l'enseignant de la classe ;
- lors de la remise officielle des permis aux élèves.

Pour les élèves de Rapa, île qui n'a pas de brigade de gendarmerie permanente, le relais sera effectué par la brigade municipale.

### B) Modalités retenues

#### Période 2 :

- Distribution des kits dans les écoles : chaque classe de CE2 doit recevoir un kit, contenant tous les outils nécessaires à cette formation (30 codes pour élève, 1 dévédérom d'entraînement, 1 fiche d'examen, 30 permis piéton prêts à être renseignés, 1 affiche collective) ;
  - **Attention : m'avertir si une classe n'a pas reçu son kit, à temps.**
- Prise de connaissance et appropriation des contenus, en équipe et par cycle ;
- Intégration de cet enseignement au projet de classe des périodes 3, 4 et 5 : à raison d'une demi-heure par séance sur le temps d'EMC, l'intégralité de la formation peut être couverte en dix semaines, auxquelles on peut rajouter des temps de rappel, de renforcement voire de soutien.
- Information large des parents sur ces dispositions nouvelles : conseil d'école, réunion de classe, note d'information écrite.
- Les directeurs d'école veilleront à la réception effective des kits par les classes de leur école, dont un exemplaire collectif, et me signaleront tout manque éventuel.

#### Périodes 3, 4 et 5 :

- Mise en œuvre dans les classes ;

- Visite de toutes les classes par un (ou deux) gendarme(s) : en période 4 (la date exacte sera à fixer avec chaque brigade).

#### Période 6 :

- Passation de l'examen du permis piéton, en présence de gendarme(s) ou de policiers municipaux (Rapa) :
  - Tairapu : 20 avril 2017
  - Australes : du 18 au 21 avril 2017 (la date exacte sera à fixer avec chaque brigade).

#### Période 7 :

- Remise des permis lors de la journée d'excellence, à programmer dans chaque école pour les remises collectives des attestations (brevet informatique et internet, diplômes des concours d'orthographe et de calcul mental, permis piéton...) en présence des partenaires (parents, commune, gendarmerie..) et du collègue.

### **C) Contact au niveau de la gendarmerie**

- Contact principal :
  - Gendarme Michel TEUIRA Tél. 40 467439 / Vini 87 781431
  - Courriel : [michel.teuira@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:michel.teuira@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- Les diverses brigades de gendarmerie seront contactées directement (Taravao, Rurutu, Tubuai, Raivavae et Rimatara) ainsi que la brigade municipale de Rapa, qui se rapprocheront ensuite de chaque école pour convenir et préciser les dates et les modalités locales, dans le cadre défini par cette note. Les directeurs se mettront aussi en contact avec leur brigade de proximité, si nécessaire.

J'encourage donc chacun, à son niveau, à fournir les efforts nécessaires pour mettre en application ces directives. Elles contribuent à la fois à mieux éduquer les usagers de la route et à offrir des situations d'apprentissage autorisant la communication orale et écrite ainsi que le débat réglé au sein de chaque communauté de classe.

Tous les membres de l'équipe de circonscription se tiennent à votre disposition pour toute information et aide complémentaires.

L'Inspecteur de l'Education Nationale

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Laflaquière', with a horizontal line through it.

Jean-Louis Laflaquière